

## AVENANT N° 8 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**  
représenté par la directrice des sports,  
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **Fédération française d'aviron**  
représentée par son président, Monsieur Jean-Jacques MULOT  
désignée ci-dessous par la fédération,  
Numéro de Siret : 78440582100033

### PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2017 et d'en fixer les modalités financières.

### COMPLEMENT :

*Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;*

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération),
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

### ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.  
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

**ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle**

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2017 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération<sup>1</sup> concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

**ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement**

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2017 s'élève à 2 746 726 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 1 145 154 €, le solde restant s'élève à 1 601 572 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention 300 000 € concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 3 046 726 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : 3 263 958 €.

Pour mémoire, la subvention précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

**ARTICLE 4 :**

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le

10 JUIL. 2017

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION  
FRANÇAISE D'AVIRON



LA DIRECTRICE DES SPORTS

La directrice des sports

Laurence LEFEVRE

WISE LE 7/07/2017 DANS CHORUS PAR LE  
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET  
COMPTABLE MINISTERIEL  
N° EJ 2101275924

<sup>1</sup> -dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers



## Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2015	2016		2017
	Réalisé	Réalisé	Cible	Cible
<b>Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires</b>				
Nombre de licences	45379	46308	50000	53000
Nombre d'ATP	68281	67077	67000	70000
Nombre total de licences et d'ATP	113660	113385	117000	123000
Nombre et taux de licences féminines	16701 (36,8%)	17877 (38,6%)	18000 (38%)	19000 (35,85%)
Nombre et taux de licences en ZUS	(%)	(%)	(%)	(%)
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	11576 (25,51%)	11450 (24,73%)	(%)	(%)
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	87	108	120	125
<b>Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives</b>				
Solidité financière	27,99	0	0	
<b>Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives</b>				
Rang sportif de la France	6	8	5	5
<b>Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs</b>				
Taux de suivi médical complet – SHN	75,83%	67,8%	100%	100%
Taux de suivi médical complet – Espoirs	82,47%	70,39%	100%	100%
<b>Emplois d'avenir</b>				
Nombre d'emplois d'avenir	30	0	0	
<b>Lettres de missions signées dans CTS-Web</b>				
Nombre et taux de lettres de missions signées	46 (100%)	45 (100%)	%	%

Objectifs partagés		N-2	N-1		N
Objectif	Indicateur	Réalisé	Réalisé	Cible	Cible
Nombre de lettres de missions signées sur CTS Web	Taux de lettre signées	46		46	46
Aider les clubs, les ligues et le C. Départementaux à concevoir leur projet associatif et à mieux se structurer	Nombre de clubs en activité Nombre de conventions FFA/LIGUES/CD	421/21	423/26	415/26	420/26
Développer les compétences de l'encadrement	*Nombre de diplômés professionnels délivrés Nombre de diplômés fédéraux délivrés*	X/590	X/663	40/600	45/625
Inciter à l'emploi et favoriser la pérennisation	Nombre de salariés dans les clubs, Com. départementaux et ligues régionales (emplois techniques)	328	330	320	325
Développer la labellisation "Ecole Française d'Aviron"	Nombre de Clubs labellisés EFA Nombre d'école labellisées 3 étoiles	172/50	199/54	220/95	230/100
Favoriser la création de nouveaux clubs	Nombre de créations de clubs	11	9	10	10

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Favoriser la mise en place d'animations adaptées aux différents types de pratiquants	Nombre d'animations recensées (total des manifestations toutes disciplines)	249	259	310	350
Développer l'aviron pour les personnes en situation de handicap	Nombre de licenciés Handi (estimation)	346	418	300	330
Développer la pratique de l'aviron dans une perspective d'amélioration de la santé, de prévention, de réathlétisation	Nb de clubs engagés et/ou porteurs de projet validés DR et ARS Nombre de qualification Santé délivrées	15/14	34/19	30/12	40/12
Développer l'aviron de mer	Nombre de licenciés Mer Nombre de clubs Mer	8117/106	9630/120	8750/114	9100/116
Développer la pratique de l'aviron en milieu scolaire	Nombre de sections sportives Nombre de titres scolaires FFA	?/56260	?/54474	53/51000	55/52000
Développer la pratique de l'aviron indoor	Nombre de licenciés I (indoor) de compétitions indoor	182/27	759/38	1200/35	1500/50
Développer la pratique de l'aviron à banc fixe (trainière, Yagouts, barque catalane, surf boat, ...)	Nombre de licenciés BF	277	252	200	230
Obtenir des résultats de haut niveau en aviron féminin Reconstruire le haut niveau féminin	Rang de la France aux CM -23 ans Dames (indice PO - épreuves O) Rang de la France aux CM (indice PO-épreuves O)	8/19	11/16	5/10	5/8
Obtenir des résultats de haut niveau en aviron masculin	Rang de la France aux CM Hommes (indice PO-épreuves O)	6	4	5	5
Obtenir des résultats de haut niveau en handi-aviron	Rang de la France aux CM (indice PO-épreuves paralympiques)	7	7	5	5
Conforter le parcours d'excellence sportive et le fonctionnement des Pôles France	% de sportifs sélectionnés en EDF pour les CM H et F issus des pôles France	73,5	80	75	75
Multiplier et sécuriser les partenariats de la FFA dans une perspective d'amélioration des ressources et de la notoriété de l'aviron	Nombre de partenaires total des ressources partenariales	3/1210000	4/1230000	7/1200000	8/1100000
Favoriser et accroître les relations internationales	Nombre de français dans les Instances Internationales	6	6	6	8
développer la pratique de l'aviron féminin. fidéliser le public licencié au delà de 18ans	Nombre de compétitrices en championnats nationaux	2406	2573	2600	2700

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants Budget	Demande	Accorde	Engag. fédéral
<b>Aider les clubs, les ligues et le C. Départementaux à concevoir leur projet associatif et à mieux se structurer</b>	<b>450 000 €</b>	<b>200 000 €</b>	<b>190 000 €</b>	<b>260 000 €</b>
Action 1	450 000 €	200 000 €	190 000 €	260 000 €
Structuration fédérale	450 000 €	200 000 €	190 000 €	260 000 €
<b>Favoriser la mise en place d'animations adaptées aux différents types de pratiquants</b>	<b>70 000 €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>35 000 €</b>	<b>35 000 €</b>
Action 1	70 000 €	40 000 €	35 000 €	35 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	70 000 €	40 000 €	35 000 €	35 000 €
<b>Développer l'aviron pour les personnes en situation de handicap</b>	<b>110 000 €</b>	<b>60 000 €</b>	<b>55 000 €</b>	<b>55 000 €</b>
Action 1	110 000 €	60 000 €	55 000 €	55 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	110 000 €	60 000 €	55 000 €	55 000 €
<b>Obtenir des résultats de haut niveau en aviron féminin Reconstruire le haut niveau féminin</b>	<b>660 000 €</b>	<b>520 000 €</b>	<b>520 000 €</b>	<b>140 000 €</b>
Action 2	660 000 €	520 000 €	520 000 €	140 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	450 000 €	360 000 €	360 000 €	90 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	210 000 €	160 000 €	160 000 €	50 000 €
<b>Obtenir des résultats de haut niveau en aviron masculin</b>	<b>1 670 000 €</b>	<b>1 270 000 €</b>	<b>1 220 000 €</b>	<b>450 000 €</b>
Action 2	1 670 000 €	1 270 000 €	1 220 000 €	450 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	1 450 000 €	1 100 000 €	1 060 000 €	390 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	220 000 €	170 000 €	160 000 €	60 000 €
<b>Obtenir des résultats de haut niveau en handi-aviron</b>	<b>150 000 €</b>	<b>110 000 €</b>	<b>110 000 €</b>	<b>40 000 €</b>
Action 2	150 000 €	110 000 €	110 000 €	40 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	150 000 €	110 000 €	110 000 €	40 000 €
<b>Conforter le parcours d'excellence sportive et le fonctionnement des Pôles France</b>	<b>780 000 €</b>	<b>560 000 €</b>	<b>521 726 €</b>	<b>258 274 €</b>
Action 2	485 000 €	370 000 €	350 000 €	135 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	485 000 €	370 000 €	350 000 €	135 000 €
Action 3	295 000 €	190 000 €	171 726 €	123 274 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	95 000 €	60 000 €	51 726 €	43 274 €
Accompagnement sanitaire préventif	200 000 €	130 000 €	120 000 €	80 000 €
<b>Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives</b>	<b>335 000 €</b>	<b>320 000 €</b>	<b>320 000 €</b>	<b>15 000 €</b>
Action 2	335 000 €	320 000 €	320 000 €	15 000 €
Aides personnalisées (AP)	300 000 €	300 000 €	300 000 €	0 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	35 000 €	20 000 €	20 000 €	15 000 €
<b>Développer les compétences de l'encadrement</b>	<b>250 000 €</b>	<b>60 000 €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>200 000 €</b>
Action 4	250 000 €	60 000 €	50 000 €	200 000 €
Formations fédérales	180 000 €	40 000 €	30 000 €	150 000 €
Professionnalisation de l'activité	70 000 €	20 000 €	20 000 €	50 000 €
<b>Développer la pratique de l'aviron dans une perspective d'amélioration de la santé, de prévention, de réathlétisation</b>	<b>40 000 €</b>	<b>25 000 €</b>	<b>25 000 €</b>	<b>15 000 €</b>
Action 3	40 000 €	25 000 €	25 000 €	15 000 €
Promotion des APS comme facteur de santé	40 000 €	25 000 €	25 000 €	15 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 515 000 €</b>	<b>3 165 000 €</b>	<b>3 046 726 €</b>	<b>1 468 274 €</b>

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

300 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

2 746 726 €



**CAISSE D'ÉPARGNE**  
ILE-DE-FRANCE

Relevé d'Identité Bancaire

Cadre réservé au destinataire du relevé

--

Identification du compte pour une utilisation nationale

17515	90000	08610558745	43
c/Etabl.	c/guichet	n/compte	c/rib

Domiciliation

CAISSE D'EPARGNE ILE-DE-FRANCE	CEPAFRPP751
--------------------------------	-------------

BIC

Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)

FR76	1751	5900	0008	6105	5874	543
------	------	------	------	------	------	-----

----- Intitulé du compte -----

FEDE FRSE SOCIETES D AVIRON

17 BOULEVARD DE LA MARNE

94130 NOGENT SUR MARNE